

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 27 février 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 7 mars 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal déclare que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2012 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des présents et à l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote.

2° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2012 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

3° Le conseil municipal affecte à l'unanimité des présents le résultat d'exploitation du budget principal de l'exercice 2012, soit 90 441,28 euros, comme suit :

- 18 965,20 € au compte de recette 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- 71 476,08 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement ».

4° Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le budget principal primitif 2013 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 224 700 €uros

Investissement : 189 484 €uros

Il décide pour réaliser cet équilibre, à huit voix pour et une voix contre, de mettre en recouvrement un produit fiscal de 65 900 €uros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2013 :

Taxe d'habitation : 11,70 %

Taxe foncier bâti : 13,43 %

Taxe foncier non bâti : 42,70 %

5° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'allouer pour l'exercice 2013 un montant global de **subventions de fonctionnement de 72 800 €** selon le détail ci-dessous :

C/657361 Caisse des écoles :	500 €uros
C/657362 CCAS :	500 €uros
C/657363 Etablissements et services rattachés à caractère administratif :	70 000 €uros
C/6574 Autres subventions	1 800 €uros
Réparties comme suivent :	
Eglise protestante :	80 €
Association Sportive et culturelle	1250 €
Autres	470 €
 Total inscrit	 72 800 €uros

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 11 mars 2013.

Le Maire,
Alain NORTH